

StAH			Zones		
			H-014		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			•
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		•	

StAH			Zones			
			H-014			
Usage(s) spécifique(s) permis	P: Public et communautaire	P-2: Service public et communautaire				
		P-3: Infrastructure et équipement				
	E: Espace vert	E-1: Espace vert				
		E: Espace vert				
	Usage(s) spécifique(s) permis					
	Usage(s) spécifique(s) exclus					
	Classes d'usages permises					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•		•	
		Jumelée				
		Contiguë				
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	6			6
		Profondeur minimale (m)	6			6
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56			56
		Hauteur en étage(s) minimale	1			1
		Hauteur en étage(s) maximale	2			2
Hauteur en mètres minimale	5			5		

StAH			Zones			
			H-014			
Normes spécifiques	Dimensions du bâtiment	Hauteur en mètres maximale	10.5		10.5	
		Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8		8
	Nombre logements/terrain maximal (m2)		1		2	
			Marges	Avant minimale (m)	7.5	
	Latérale minimale (m)	6			6	
	Latérales totales minimales (m)	12			12	
	Arrière minimale (m)	10			10	
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50		50
			Profondeur moyenne minimale (m)	60		60
			Superficie minimale (m2)	4000		4000
Divers	PIIA					
	Notes particulières		(H-014 1)		(H-014 3)	
Amendements						

Note(s) :

(H-014 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6 000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

(H-014 3) Un maximum d'une habitation bifamiliale est autorisé dans la zone H-014 applicable au 2875 chemin du Village.